

payer de l'intérêt sur la même dette qui se perpétue de génération en génération.

Compte tenu en particulier des taux d'intérêt élevés que nous connaissons depuis dix ans, quiconque est devenu agriculteur dans cette décennie peut se compter chanceux de pouvoir rester à jour dans le paiement des intérêts. Dans bien des cas, la dette, peu élevée au départ, a augmenté au lieu de diminuer. Nombre d'agriculteurs qui m'ont téléphoné m'ont dit qu'il y a dix ans, ils étaient endettés de 70 000 \$, mais qu'ils le sont aujourd'hui de 150 000 \$. De plus en plus de terres agricoles de la Saskatchewan sont la propriété d'institutions financières et de la Société du crédit agricole. Il nous faut sans tarder trouver une solution au problème de la restructuration de cette dette. Sinon, ces terres finiront par appartenir aux institutions financières. Ces familles qui cultivent cette terre depuis tant de générations n'auront plus la possibilité de le faire. Une fois que la terre est perdue, il est très difficile de la récupérer. Voilà une des grandes causes de la dépression, du sentiment de désespoir qui envahit de nombreuses localités agricoles.

Je crains que cette mesure législative ne soit présentée dans une espèce de vide politique. Nous avons eu une conférence pour discuter du Livre vert sur l'agriculture intitulé *Partenaires dans la croissance*. Cette conférence se tenait sur le thème des perspectives d'avenir. Je rebaptiserais le Livre vert *Partenaires dans la faillite*, un titre plus approprié.

Cette conférence a donné naissance à un certain nombre de groupes d'étude qui commencent à peine à se réunir et à faire rapport. Bien que, pris individuellement, ils puissent effectuer un bon travail, je crois comprendre qu'il n'y a aucun lien entre eux. Les agriculteurs ignorent si les groupes d'étude sur le développement agricole intégré au milieu, sur la sécurité du revenu, sur le transport des produits agricoles, sur la commercialisation ou sur les diverses questions qu'ils étudient comme la recherche et le développement, ont des rapports les uns avec les autres. Je crois comprendre qu'il n'y a aucun mécanisme au sein du ministère de l'Agriculture pour établir ce genre de liens. Il me semble très prématuré d'en parler comme d'une panacée pour l'agriculture.

Je voudrais donc proposer la motion suivante:

Initiatives ministérielles

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «Que» pour les remplacer par ce qui suit:

«le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit lu une troisième fois dans six mois à compter d'aujourd'hui».

Je voudrais expliquer brièvement pourquoi je propose cette motion. Tout d'abord, il est très important de réexaminer deux choses à propos du projet de loi lui-même. Je voudrais d'abord examiner les formules proposées de partage des coûts. Les groupes d'agriculteurs ont clairement précisé que leurs membres auraient beaucoup de mal à se procurer le genre d'assurance-récolte dont ils ont besoin s'ils doivent payer 50 p. 100 des primes. Il faudrait revoir cet aspect afin de s'assurer que les agriculteurs peuvent obtenir l'assurance-récolte dont ils sont censés bénéficier.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que le gouvernement tienne sa promesse d'aider les agriculteurs à faire leurs semences. Nous commençons à en douter, à force d'entendre les ministres donner des assurances de plus en plus vagues quant à la forme que prendra cette aide. Ils ne peuvent dire s'il s'agira d'un prêt ou d'un paiement à l'acre, ni quand ou comment les fonds seront versés. Il faut rappeler au gouvernement les promesses qu'il a faites.

Troisièmement, nous devons mettre fin aux programmes agricoles spéciaux. Avant d'adopter le projet de loi, nous devons reconnaître que son avenir sera forgé par les recommandations des groupes de travail et la politique proposée par le gouvernement.

Le président suppléant (M. Paproski): J'accepte l'amendement.

Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les remarques du député de Prince-Albert—Churchill River m'ont beaucoup intéressé. Il semble dire que le gouvernement n'a aucune raison de ne pas annoncer le programme spécial de financement pour que les agriculteurs puissent faire leurs semences. Depuis quatre mois et demi, cette question a été posée à maintes reprises au premier ministre, au vice-premier ministre, au ministre d'État (Céréales) et au ministre associé de l'Agriculture. On nous dit toujours: «Nous sommes les derniers à nous lancer dans les grandes dépenses. Nous avons versé 20 milliards de dollars ces cinq dernières années.»